

PLAN D'ACTION 2022 DE LA FREEDOM ONLINE COALITION (COALITION POUR LA LIBERTÉ EN LIGNE) (FOC)

INCLUSION NUMÉRIQUE : UNE VISION DE L'ÈRE NUMÉRIQUE FONDÉE SUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Énoncé de mission de la Freedom Online Coalition (Coalition pour la liberté en ligne) (FOC)

La FOC regroupe [34 gouvernements](#), travaillant en concertation avec un réseau multipartite ayant à cœur les droits de la personne et les libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Nous pensons également que les mêmes droits de la personne dont jouissent les individus hors ligne doivent être protégés en ligne. Nous nous engageons à travailler ensemble, et avec tous ceux qui ont la même vision, pour assurer la liberté de l'Internet et protéger les droits de la personne dans le monde entier, notamment les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, ainsi que les droits liés à la vie privée en ligne. La FOC vise à être une coalition proactive qui veille à ce que les questions relatives à la liberté de l'Internet figurent au programme international afin d'obtenir des mesures politiques concrètes. Les documents clés de la FOC sont accessibles [ici](#).

Contexte

Le plan d'action présente la vision, les priorités et les activités de la FOC pour l'année 2022. Il a été élaboré par le Canada, en tant que président de la FOC pour 2022, en consultation avec ses États membres et les membres de son réseau consultatif. Les réunions en personne peuvent être remplacées par des événements virtuels, selon l'évolution de la situation en matière de santé publique.

Cadre

Les technologies numériques et Internet ont le potentiel de promouvoir et de protéger la démocratie, les droits de la personne et l'inclusion. Néanmoins, les tendances actuelles, y compris la montée de l'autoritarisme numérique, accélèrent l'érosion mondiale de la démocratie, en particulier dans le contexte de COVID-19, et conduisent à l'exclusion en ligne et hors ligne, touchant en particulier les femmes et les personnes ou groupes en situation de vulnérabilité, tels que les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées et les personnes appartenant à des communautés marginalisées et vulnérables. Par exemple, nous observons de plus en plus de cas de perturbations intentionnelles des réseaux en ligne et de coupures d'Internet, d'attaques contre la liberté d'expression en ligne, de déploiement arbitraire ou illégal de technologies de surveillance et de prolifération de la désinformation en ligne. En outre, les fossés numériques se creusent, ce qui exacerbe les inégalités entre les genres et d'autres inégalités au sein des pays et entre eux. Ces défis sans précédent illustrent la nécessité de plaider avec une vigueur renouvelée en faveur d'un Internet libre, ouvert, interopérable, sécurisé et fiable et d'arrêter la progression de l'autoritarisme numérique.

Vision

En 2022, la FOC redoublera d'efforts pour promouvoir la liberté de l'Internet et les droits de la personne en ligne au cours de la prochaine décennie, comme le prévoit la [Déclaration d'Helsinki du 10^e anniversaire de la FOC](#). Nous serons guidés par une vision commune de la démocratie à l'ère numérique, à savoir l'inclusion numérique : des publics informés et mobilisés qui peuvent participer de façon importante à la société, tant en ligne que hors ligne. L'inclusion numérique repose sur quatre piliers : une **connectivité** et un accès fiables et utiles, permettant de réduire les fractures numériques dans le monde entier; la **littératie numérique**, permettant à tous les utilisateurs de naviguer dans un écosystème en ligne plus diversifié; la **participation civile**, exempte de pratiques oppressives telles que la censure indûment restrictive et les interruptions et fermetures d'Internet; et la promotion de la **sécurité** de l'écosystème en ligne pour tous.

Priorités

La FOC fera la promotion de l'inclusion numérique en définissant des normes mondiales, en encourageant la participation des différents intervenants et en intensifiant les activités de promotion, de communication et de sensibilisation. La FOC s'appuiera sur son infrastructure existante, notamment ses réseaux diplomatiques, ses groupes de travail et ses équipes spéciales, son réseau consultatif multipartite et ses réunions de haut niveau. Nous nous engageons à trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et d'augmenter la visibilité de la FOC. La FOC encouragera une approche intersectionnelle de ce travail.

1) Affirmer et définir des normes mondiales

La FOC s'efforcera d'affirmer et définir des normes mondiales en renforçant et en élargissant les réseaux diplomatiques, coordonnés par ses représentants locaux, afin de communiquer des renseignements, de coordonner les prises de position et de faire évoluer les stratégies visant à promouvoir la liberté de l'Internet et les droits de la personne en ligne dans des forums prioritaires, notamment :

Activités

- À l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : coordonner en amont les négociations pertinentes et collaborer afin de promouvoir les droits de la personne dans les contextes en ligne et numériques.
- Au sein du groupe de travail des Nations Unies, coordonner en amont des négociations et collaborer pour promouvoir et soutenir les droits de la personne et l'approche multipartite dans les discussions sur le comportement responsable des États dans le cyberspace et l'application du droit international dans ce contexte.
- Lors du Comité spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale globale sur la cybercriminalité visant à lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles : approfondir la coopération internationale afin de s'assurer que les mesures visant à sécuriser l'écosystème en ligne respectent les droits de la personne.
- Lors du Forum canadien sur la gouvernance de l'Internet (FCGI) : renforcer la protection des droits de la personne comme élément central de toutes les discussions sur la gouvernance de la technologie numérique et d'Internet.
- À l'Organisation des États américains (OEA) : soutenir le dialogue des Amériques sur la liberté d'expression en ligne.

- Au Conseil de l'Europe, notamment au Comité sur l'intelligence artificielle (IA) : assurer une collaboration, le cas échéant, afin d'élaborer un cadre juridique approprié sur le développement, la conception et l'application de l'IA, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de la personne, de démocratie et de primauté du droit.
- Promouvoir les cadres existants, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière d'IA et la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, afin de lutter contre le déploiement répressif et autoritaire des systèmes d'IA, en collaborant notamment avec le secteur privé, la société civile et d'autres intervenants.
- Faciliter la collaboration avec d'autres initiatives internationales de même nature, le cas échéant, telles que le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA), la Coalition pour la liberté des médias, le Partenariat pour l'information et la démocratie et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), afin de poursuivre des objectifs communs.
- Élaborer un glossaire des termes convenus dans les résolutions de l'ONU relatives au mandat de la FOC afin de soutenir les négociations au sein des organes de l'ONU.

2) Encourager la participation des différents intervenants

La FOC étudiera les possibilités d'une plus grande participation des intervenants afin de promouvoir l'expertise, la diversité, l'inclusion, la transparence et la responsabilité, notamment :

Activités

- Lancer un processus multipartite pour élaborer un nouvel ensemble de « Recommandations pour la liberté en ligne », en mettant à jour le « Programme de Tallinn » original avec un nouveau « Programme d'Ottawa ».
- Soutenir le travail de l'équipe spéciale multipartite sur les interruptions d'Internet afin de faire face à la tendance croissante des interruptions de réseau qui compromettent un espace civique ouvert et pluraliste en ligne.
- Soutenir les travaux de l'équipe spéciale multipartite sur l'égalité numérique, notamment la mise en œuvre de la déclaration commune sur l'inclusion numérique.
- Soutenir le travail de l'équipe spéciale multipartite sur l'IA et les droits de la personne, y compris la mise en œuvre de la déclaration commune sur l'IA et les droits de la personne.
- Fournir une plateforme aux gouvernements de la FOC, en consultation avec le réseau consultatif de la FOC, pour élaborer une série de principes illustrant l'utilisation responsable par les gouvernements des technologies de surveillance, conformément aux valeurs démocratiques et au respect des droits de la personne.
- Travailler avec des partenaires multipartites, le cas échéant, afin de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des preuves pour lutter contre la violence sexiste en ligne grâce à des efforts de recherche et de promotion.
- Travailler avec des partenaires multipartites afin de développer une compréhension commune de la façon dont les principes de non-discrimination s'appliquent dans les contextes numériques.
- Tirer parti de l'expertise du réseau consultatif pour conseiller les membres de la FOC sur les pratiques exemplaires en matière d'élaboration de législations nationales visant à promouvoir les droits de la personne en ligne et à réduire les fractures numériques afin de garantir une connectivité omniprésente, abordable, équitable et de haute qualité, au

moyen d'ateliers et de formations.

3) Intensifier les activités de promotion, de communication et de sensibilisation

La FOC intensifiera ses activités de promotion, de communication et de sensibilisation afin de mettre en lumière les abus et les tendances inquiétantes, d'améliorer sa visibilité et sa présence, de développer ses réseaux et d'accueillir de nouveaux membres, notamment :

Activités

- Attirer l'attention sur des situations flagrantes dans le monde entier qui portent atteinte aux droits de la personne et aux libertés fondamentales en ligne et menacent le tissu des sociétés démocratiques.
- Lancer une campagne sur les médias sociaux visant à souligner l'importance de l'inclusion numérique et le travail de la FOC pour la promouvoir.
- S'engager à rendre les déclarations communes et autres documents fondamentaux de la FOC plus accessibles en les traduisant dans d'autres langues, comme le français, l'espagnol, le russe, l'arabe, et l'allemand.
- Collaborer avec le réseau consultatif de la FOC pour créer une boîte à outils que ses membres pourront utiliser à l'interne, dans le cadre d'engagements bilatéraux et dans les réseaux diplomatiques.
- Soutenir la coordination des ressources financières existantes des membres de la FOC sur les programmes de renforcement des capacités liées à la technologie, en définissant des priorités communes et des régions cibles clés lors des réunions semestrielles relatives à la stratégie et à la coordination de la FOC, tout en partageant les pratiques exemplaires.
- Inviter les non-membres de la FOC à participer aux événements, ateliers, séminaires et activités parallèles de la FOC, le cas échéant.